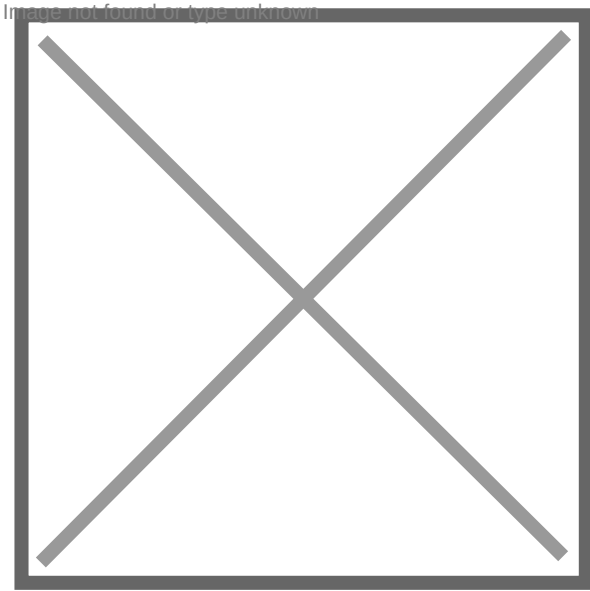




Suite a separation qui aura la garde du bb de 5mois

Par **lessentielle**, le **12/08/2009** à **01:48**

Bonjour,

j'ai 28 ans, infirmière, maman d'un bébé de 5mois, actuellement en congé parental jusqu'à fin décembre, je souhaite quitter le père de mon fils pour diverses raisons.

Nous vivons ensemble depuis maintenant 7ans, il est propriétaire de la maison et est artisan dans le batiment.

J'ai plusieurs question a vous poser:

1. aurais je une aide financière si je decide de quitter la maison (allocation logement....)
2. mon fils n'ai qu'un bébé aura t-il une garde partagée?

je souhaite que mon fils puisse voir son père mais pas toute une journée ou pire un week end ou l'horeur une semaine. Il ne lui a jamais donner de bain et pour les changes il faut que j'insiste alors de lui confier plus de 24h!!

De plus mon fils allaite toujours....

Merci de me renseigner sur les démarches que je dois entreprendre

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **11:28**

Bonjour, pour le bébé de 5 mois le père pourra sous certaines conditions bénéficier d'un droit de visite progressif, ce sera au juge aux affaires familiales que vous saisissez d'en déterminer les modalités, vous pouvez prétendre également à une pension alimentaire, contactez le Barreau des Avocats de Guadeloupe, ils tiennent des permanences juridiques, courage à vous, cordialement

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de la Guadeloupe[/fluo]
Boulevard du Général Félix Eboué - 97100 BASSE TERRE
Téléphone : 0590.81.14.61
Télécopie : 0590.81.67.62